



# Réussir son entretien professionnel

## Guide salarié



La loi du 05.03.2014 relative à la formation professionnelle réforme le système de formation professionnelle continue.

L'instauration d'un entretien professionnel obligatoire

Le nouvel article L. 6315-1 du Code du Travail porte création d'un entretien professionnel obligatoire tous les deux ans ou à l'issue de certaines périodes d'absence comme le congé maternité, qui vient en remplacement de tous les entretiens professionnels et bilan d'étape professionnel existants. Cet entretien ne porte pas sur l'évaluation du travail du salarié mais sur ses perspectives d'évolution et de formation professionnelle. De plus, un état des lieux devra être fait tous les six ans au cours de l'entretien professionnel

## L'entretien professionnel : à quoi ça sert?

Temps d'échange avec votre encadrant, l'entretien professionnel vous permet de faire le point sur vos perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi et ce, à travers des questions portant, par exemple sur :

- votre parcours dans l'entreprise (postes occupés, activités exercées...),
- les formations que vous avez suivies, les certifications (diplôme, titre, CQP...) que vous avez obtenues
- les compétences que vous mettez en œuvre, celles à acquérir
- vos souhaits de changement, vos projets
- les conditions de votre évolution professionnelle et les actions à mettre en place : formation, mobilité, bilan de compétences, attribution de nouvelles missions...

L'entretien professionnel est donc l'occasion pour vous de :

- prendre du recul sur votre parcours professionnel
- réfléchir à vos motivations, vos compétences,
- vous informer sur les évolutions prévisibles de votre emploi,
- recueillir les informations utiles sur les moyens d'accès à la formation (plan de formation, Compte personnel de formation... les dispositifs d'aide à l'élaboration d'un projet professionnel, notamment le Conseil en évolution professionnelle,
- définir le cas échéant un projet de formation, de qualification, de mobilité

**Une fois tous les 6 ans, l'entretien professionnel donne lieu à un « état des lieux récapitulatif » de votre parcours professionnel dans l'entreprise.**

**En d'autres termes, l'entretien professionnel doit vous permettre d'avoir une visibilité sur le déroulement de votre vie professionnelle et d'envisager sa poursuite en fonction de vos besoins et de vos souhaits, en lien avec les projets de l'entreprise.**

## Suis-je concerné ?

**Oui !** Tous les salariés (y compris en contrat de professionnalisation, d'apprentissage ou en contrat unique d'insertion) sont concernés, sans autre condition que celle tenant à la périodicité de l'entretien : **au moins une fois tous les deux ans.**

L'entretien professionnel est, en outre, systématiquement proposé à l'issue de certaines périodes d'absence ou de réduction d'activité et ce, même s'il s'est écoulé moins de deux ans depuis le dernier entretien ou votre embauche. Ainsi, vous pouvez bénéficier d'un entretien après :

- un congé de maternité,
- un congé parental d'éducation ou une période de réduction d'activité,
- un congé de soutien familial,
- un congé d'adoption,
- un congé sabbatique,
- une période de mobilité volontaire sécurisée,
- un arrêt maladie pour affection de longue durée (6 mois ou plus),
- un mandat syndical.

# Comment me préparer ?

Généralement, quelques jours avant l'entretien, l'employeur vous transmet toutes les indications pour bien vous préparer.

Consacrez un peu de temps pour faire le point sur votre situation professionnelle, les activités exercées, les expériences acquises mais aussi sur ce que vous aimeriez faire, ce qui ne vous satisfait pas...

Préparez les questions que vous souhaitez poser :

- Quelles sont les possibilités de formation ?
- Comment se passe une VAE ?
- Comment utiliser mon CPF ?
- Mon poste de travail va-t-il évoluer d'ici 6 mois ?

## Un temps de dialogue

L'entretien professionnel est un temps de dialogue et d'échange : il ne s'agit pas de prendre des décisions « à chaud ».

De même, vous n'obtiendrez pas nécessairement une réponse immédiate à vos questions : votre interlocuteur peut avoir

besoin de temps pour s'informer ou trouver une solution.

Dans tous les cas, participez activement à l'entretien : donnez des exemples en appui à vos réponses, demandez les précisions qui vous semblent utiles, faites des suggestions...

# Grille de préparation à l'entretien professionnel

## Faire le point sur votre parcours

- Vos différents emplois avant votre entrée dans l'entreprise (votre expérience)
- Les différentes fonctions (ou postes de travail) occupées dans l'entreprise (votre expérience dans l'entreprise)
- Les actions de formation suivies lors des 2 dernières années
- Les points forts de votre parcours / ce que vous avez appris (vos compétences, vos acquis)

## Faire le point sur vos projets

- Dans votre poste actuel, quelles sont les activités pour lesquelles vous souhaitez acquérir de nouvelles compétences ?
- Quelles nouvelles activités vous intéresseraient (activités complémentaires, projet particulier...)?
- Avez-vous des souhaits d'évolution professionnelle ? Dans votre métier ou vers un autre métier ? Qu'est-ce que vous aimeriez faire ?
- De quoi avez-vous besoin pour réaliser votre projet (formation...) ? Qu'est-ce qui est ou serait un frein à la concrétisation de votre projet (absence de mobilité, contraintes personnelles...) et comment le lever ?



***VOS ELUS CGT, BIEN ENTENDU, RESTENT A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS AIDER DANS CETTE DEMARCHE.***

Coordonnées du Syndicat

Nom du Syndicat : .....

Tel : ..... Mail : .....

Adresse : .....

.....

Cachet du Syndicat :



FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CERAMIQUE  
 CASE 417 - 263 RUE DE PARIS - 93100 MONTREUIL  
 TEL : 01 55 82 85 39 - FAX : 01 55 82 85 37 - E-MAIL : ver-ceram@cgt.fr